

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :  
NUMÉRO 2009-Z-85.3 (zonage) – EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 2008-PU-09 (plan d'urbanisme)**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT**

AVIS est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 8 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le projet de règlement suivant :

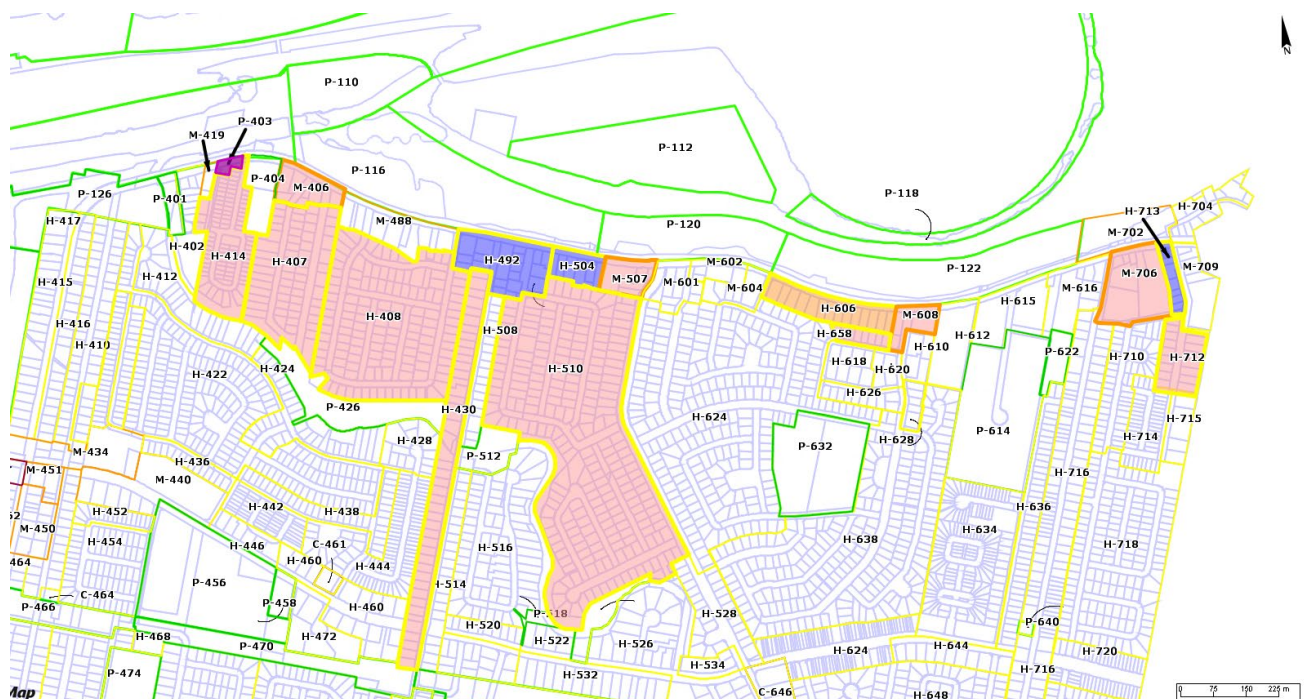
Projet de règlement de concordance numéro **2009-Z-85.3** « Règlement relatif au zonage et en concordance au PPUD Marie-Victorin ».

Ce projet de règlement vise à :





- Modifier l'article 20 concernant les règles d'interprétation de la grille des usages et normes;
- Modifier les articles 60, 89, 105, 107, 118, et 129 et 160 concernant l'encadrement des stationnements et des aménagements de terrain;
- Ajouter l'article 158.1 concernant les aménagements piétons;
- Modifier l'article 161 concernant les écrans tampons entre usages;
- Modifier l'article 213 concernant les enseignes;
- Modifier l'annexe « A » intitulée « grilles des usages et normes » de façon à :
  - Abroger les grilles des usages et normes H-502 et H-708;
  - Remplacer les grilles des usages et normes H-492, H-504, H-606, H-713, et P-614;
  - Ajouter la grille des usages et normes P-403;
- Modifier l'annexe « C » intitulée « plan de zonage » afin de :
  - Abroger les zones H-502 et H-708
  - Modifier les limites des zones H-407, H-408, H-414, H-430, H-492, H-504, H-510, H-658, H-712, H-713, M-406, M-507, M-608 et M-706;
  - Créer la zone P-403

- Les zones concernées par le projet de règlement numéro 2009-Z-85.3 sont détaillées et décrites sur le croquis ci-dessous :

ZONES CONCERNÉES
H-407, H-408, H-414, H-430, H-492, H-502, H-504, H-510, H-606, H-658, H-708, H-712, H-713, M-406, M-507, M-608, M-706, P-403 et P-614



Légende :

-  Nouvelle zone
-  Modification de limite de zone
-  Remplacement de la grille d'usages et normes
-  Remplacement de la grille d'usages et normes et modification des limites de zones

3. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **28 août 2023 à 18h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
5. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 août 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Greffière et directrice des Services juridiques